MINISTRY OF MUNICIPAL AFFAIRS AND HOUSING

2001-2002
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Every year our ministry publishes a business plan, our report to the public on what we have accomplished in the past year and our commitments to the year ahead.

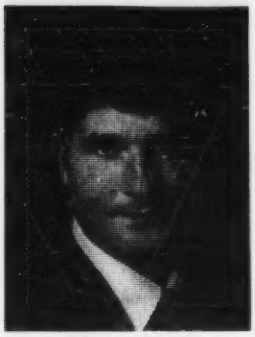

Hon. Chris Hodgson

We are very proud of our accomplishments in 2000-2001. It was a landmark year for local government reform that led to lower taxes, better services and less bureaucracy. As a result of amalgamations, new local municipalities came into existence on January 1, 2001 including the newly-amalgamated cities of Hamilton, Ottawa, Greater Sudbury, and the Towns of Haldimand and Norfolk.

We have introduced legislation to give voters a stronger voice in the local democratic process. During the past year, our ministry transferred all 84,000 units of public housing to municipal service managers who are best positioned to respond to local needs. We also introduced a program to measure the cost of local services such as fire, transportation and policing across the province so that taxpayers can see the value they are getting for their tax dollar.

The year ahead promises to be equally full of challenges and opportunities. In particular, this ministry is leading Ontario's Smart Growth Initiative. Already we are gathering public input through regional consultations and a new Smart Growth web site. Based on the principles of a strong economy, strong communities and a healthy environment, Smart Growth will prepare Ontario for the growth we will experience in the 21st century.

We have introduced the *Brownfields Statute Law Amendment Act, 2001*, that if passed by the Legislature, would remove obstacles to cleaning up former industrial areas known as brownfields. We are also conducting stakeholder consultations on the future of the Oak Ridges Moraine during which time the government has imposed a six-month development freeze on this environmentally-sensitive area. We plan to take the next steps to transfer the balance of the social housing portfolio to local control and expect to introduce legislation that, if approved by the legislature, would streamline the building regulatory system and improve public safety.

I invite you to read more details on our key initiatives for the year ahead and the targets we have set to measure results. It's our roadmap to building better communities across Ontario.

The Honourable Chris Hodgson
Minister of Municipal Affairs and Housing

Ministry Vision

Our ministry's vision is an Ontario made up of strong communities, each with dynamic local economies and an attractive quality of life, featuring:

- efficient local governments that are committed to excellence, accountable to taxpayers and responsive to local needs;

- a competitive, affordable housing market that serves the full range of housing needs of Ontarians, protects tenants, encourages private sector building and provides opportunities for affordable housing.

We envision a new, stronger, provincial/municipal relationship that will help us build better communities across Ontario. We envision communities that are globally competitive and self- reliant; municipalities that share best practices on an ongoing basis; a one window planning and building approvals process that eliminates regulatory duplication; and a well-managed social housing system that is fully transferred to municipalities.

In the housing sector, we envision a rental marketplace providing for our affordable housing needs; an investment climate where it makes sense to put money into renovations and new rental construction; and a regulatory framework which protects existing tenants against unfair rent increases and evictions and provides speedy and fair resolution of disputes for both landlords and tenants.

Core Businesses

The Ministry of Municipal Affairs and Housing manages four major businesses: local government, land use planning, housing market and building regulation.

Local Government

Municipal governments provide strong community leadership and high quality services. We share their goal of a local government sector that is responsive to the diverse needs of local citizens and businesses. The ministry works with municipal governments to develop dynamic, healthy communities that will improve local service delivery, reduce costs, enhance accountability to taxpayers and encourage environmentally responsible decision-making.

Land Use Planning

Communities that are well-designed and planned and incorporate Smart Growth principles are better able to provide a healthy living environment and attract jobs and investment. The ministry has put a land use planning system in place that is simple and streamlined, and where the municipalities have the major role in planning decisions. The ministry also identifies and protects provincial interests and promotes sound infrastructure planning, environmental protection, economic development and safe communities. By moving toward a system of performance measurement, the ministry and municipalities will be able to evaluate the effectiveness of land use policies and decisions.

Housing Market

The ministry works for a strong housing market where consumers are offered choices in housing and protection from unfair practices. We encourage the private sector and support agencies to produce new affordable housing, including rental housing. The ministry promotes a healthy, competitive rental market in which tenants are protected from unfair rent increases and evictions and where landlords and tenants have access to a simple, fast and inexpensive system to resolve disputes. The ministry also works to ensure social housing is well managed and integrated with other social services at the local level.

Building Regulation

We work with the municipal and building sectors and consumer groups to improve and streamline building regulations that will lead to efficient development and more construction jobs while protecting public safety. The ministry administers the Ontario Building Code, which governs construction of new buildings and the renovation and maintenance of existing buildings. The ministry provides building code users with advice and information so that they can implement building code technical requirements more consistently. We are taking steps to make it easier to resolve disputes about the building code and to introduce new technologies into the building industry.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001

The ministry made great strides in 2000-2001 in building better communities throughout Ontario, working to make local governments less costly and more accountable and moving social housing to local control.

During the past year, the ministry made significant progress reforming local governments. The Minister of Municipal Affairs and Housing signed restructuring orders that further reduced the number of municipalities from 815 in 1996 to 447 by March 31, 2001. There are now 2,804 local politicians — a 39 per cent reduction in just five years. To date, local government restructuring has saved taxpayers an estimated $340 million a year.

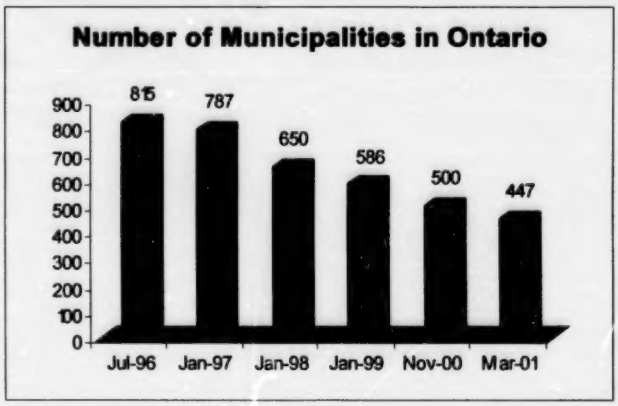

Building on these municipal reforms, the legislature passed the *Direct Democracy Through Municipal Referendums Act, 2000*, giving voters a stronger voice in local matters. The legislation permits municipalities to ask clear, concise "yes" or "no" referendum questions about issues that fall within their jurisdiction.

In May 2000, the ministry moved its one-window service for land use planning to offices around the province to bring this important service closer to municipalities. The ministry also met its legislated target dates for making decisions on land use planning documents such as official plans.

We took action to spur the environmental cleanup and revitalization of old industrial and commercial sites known as brownfields. The ministry developed the Brownfields Showcase, a "how to" information package for municipalities; conducted information seminars with our municipal partners; and appointed an advisory panel to provide expert advice on brownfields.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001 (cont'd)

The reform of social housing is now nearly complete. The provincial legislature passed the *Social Housing Reform Act, 2000*, putting a vital service in the hands of those best positioned to respond to local needs. With the legislation proclaimed into law, the ministry transferred all 84,000 units of public housing to municipal service managers on January 1, 2001. We produced detailed guides to assist municipal officials in managing public housing. We also conducted training sessions on social housing and 79 per cent of municipal officials who attended were satisfied with them. The ministry also announced that the 47 municipal service managers would receive $100 million for capital improvements, transfer and start-up costs of local housing programs.

We redoubled our efforts to protect the homeless. The government donated public lands to create housing for the homeless including the site of the former Princess Margaret Hospital in Toronto. Following through on our earlier commitment to a new rent supplement program for needy families, we approved more than 1,700 new rent supplement units.

The Ontario Rental Housing Tribunal which deals with landlord and tenant disputes and provides information on their rights and obligations, resolved 76,908 cases during the year cutting its backlog to less than one month's caseload. It also successfully mediated almost 10 per cent of its caseload, avoiding costly and time-consuming formal hearings. The The tribunal also reduced the average time from filing an application until the hearing from 20 days to 14 days.
To further enhance service, the tribunal posted application forms and detailed information on landlord and tenant matters on its website (**www.orht.gov.on.ca**).

The *Tenant Protection Act* continues to be effective in protecting tenants from unfair rent increases. The number of applications from tenants concerning illegal rent increases was 26 per month last year as compared to 198 under the previous legislation.

Encouraged by a healthy, competitive rental market, landlords dramatically increased their investment in maintaining and improving rental housing. Landlords claimed $73.8 million through the *Tenant Protection Act* in order to recover the cost of needed repairs to rental units. This compares to just $2.5 million claimed in 1997-1998 under the previous legislation.

In the building regulation business, the ministry undertook a web-based consultation on the introduction of an objective-based building code, in conjunction with the Office of the Fire Marshal, the National Research Council, and other provinces and territories.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001 (cont'd)

The ministry announced its intention to proceed with comprehensive measures to improve public safety, enhance the accountability of building professionals, and to streamline the building regulatory system, in response to recommendations outlined in the final report of the Building Regulatory Reform Advisory Group.

We began a five year review of the Provincial Policy Statement to measure how effective the legislation has been in promoting provincial interests such as preserving farmland and protecting natural and heritage resources.

We posted 479 environmentally-significant proposals and decisions on the public registry of the Environmental Bill of Rights. Our training and education program for septic systems received the Environmental Commissioner of Ontario's first-ever ECO Recognition Award for advancing environmental protection.

In October, the ministry launched the Municipal Performance Measurement Program, the first of its kind in North America. Municipalities have now started, through a standardized provincial format, measuring their performance in nine high-cost service areas, including water, fire and road services.

The ministry provided an interest-free loan to help restore safe drinking water to the residents of Walkerton and coordinated financial assistance to individuals affected by the water contamination. Together with the Ministry of Economic Development and Trade, we set up emergency financial assistance programs for individuals and businesses in Walkerton directly impacted by contamination of the municipal water supply. Staff worked with the municipality to identify all its extraordinary costs in 2000 including all Ontario Clean Water Agency costs. These totalled close to $15 million and have been fully covered by the Ontario government.

To improve service to our clients, the ministry has introduced electronic means of service delivery by e-mail and the Internet. For example, we enhanced the Online Property Tax Analysis system, a web-based tool that helps municipalities make tax-related policy decisions. The ministry, together with municipal associations, also introduced an online database of educational opportunities for municipal officials.

The Ontario Municipal Board and the Board of Negotiation were transferred during the year to the Ministry of the Attorney General to allow for continued integration of the two boards with the Assessment Review Board. The Wood Task Force on Agencies Boards and Commissions recommended the integration of the three boards so they could provide better customer service and operate more efficiently and effectively.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002

The ministry will continue to manage its businesses in a way that is responsible and responsive to all Ontarians. We have established targets to measure results of our performance for 2001-2002 (see Performance Measures Table following this section). The ministry recognizes that the dollars we spend belong to taxpayers and it is our job to be accountable for spending this money wisely.

The ministry is leading a Smart Growth initiative to keep Ontario strong and prosperous for the future. Based on the three principles of a strong economy, strong communities and a clean, healthy environment, Smart Growth will prepare for Ontario's economic and population growth over the next 10 to 15 years. Smart Growth focuses on managing growth and development to ensure that the planning and building of vital infrastructure – such as roads and highways, public transit, and electricity, water and sewage treatment services – maximizes efficient use of existing infrastructure and is well co-ordinated locally and regionally.

The government is holding broad consultations on Smart Growth across Ontario with municipal leaders, environmental groups, business leaders and others to build co-operation and gather innovative ideas. Led by the Minister of Municipal Affairs and Housing, the stakeholder consultations will visit 17 regions with local MPPs and representatives from various sectors guiding sessions in each region. We are also inviting public feedback through a Smart Growth web site (**www.smartgrowth.gov.on.ca**) and a guide *Get Engaged....in Ontario Smart Growth.*

The ministry will be taking further actions this year to support Smart Growth. For example, we will review the *Planning Act* and then propose amendments necessary to meet the needs of a 21st century Ontario.

The *Provincial Policy Statement* identifies provincial interests, such as protecting farmland, in local land use planning in Ontario. The ministry will complete a comprehensive review of the *Provincial Policy Statement* which will include determining the effectiveness of the policy statement in promoting Smart Growth objectives.

As well, we have introduced the *Brownfields Statute Law Amendment Act, 2001*, that if approved by the legislature, would remove obstacles to the clean up and revitalization of former industrial or commercial sites known as brownfields.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002 (cont'd)

The government has passed the *Oak Ridges Moraine Protection Act, 2001,* that freezes development for six months. We will hold consultations involving environmental groups, developers, municipalities and the public on how to best protect the environmentally-sensitive Oak Ridges Moraine.

The ministry will review a report by the Greater Toronto Services Board (GTSB) which helps coordinate decision-making among municipalities in the Greater Toronto Area. The ministry will consider the possibility of making changes to the GTSB's roles and responsibilities which build on the government's commitment to Smart Growth.

The ministry is continuing to take steps to build a stronger local government sector. For example, the ministry will work with local governments on the next steps for implementation of the Municipal Performance Measurement Program which measures the cost of basic services such as water, garbage pickup and policing.

The ministry will provide training and tools to local officials to help build a strong local government sector and survey them on their satisfaction with these programs. We will consult with municipal officials to ensure they are satisfied with our promotion and maintenance of the one-window land use planning system now delivered by ministry offices around the province.

We will continue to work with our stakeholders to arrive at a *Municipal Act* reform package that provides for strong municipal performance and a balance between municipal authority and greater accountability. We will focus our reform efforts on standards for municipal services, quality and value in service delivery, licensing, user fees and municipal corporations. Our goal is a more flexible *Municipal Act* with broader areas of municipal authority and accountability within a balanced system.

The ministry will encourage further discussions among neighbouring municipalities across Ontario to become more viable and more competitive through restructuring. We will continue to encourage local solutions and anticipate a number of local restructuring proposals coming forward for action this coming year.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002 (cont'd)

We will be taking the next steps to complete the transfer of the remaining social housing portfolio to municipal service managers who are best situated to meet the local needs of Ontario communities. The transfer of administration of 156,000 non-profit and cooperative housing units will be completed during 2002. We will continue providing municipal officials with training on the social housing system to prepare them for their new responsibilities. The ministry is also developing provincial standards so that, for example, rules for eligibility and waiting lists are consistent and are followed.

The Ontario Rental Housing Tribunal will enhance its already high-quality service to its clients. The tribunal will launch a virtual call centre with operators available during working hours, so it can respond even more quickly to its 800,000 annual phone inquiries. In addition, an automated response service will operate 24 hours a day seven days a week. The tribunal will also introduce e-filing to give landlords and tenants another way to file applications under the *Tenant Protection Act.*

The ministry will move forward on recommendations of the Building Regulatory Reform Advisory Group to bring the building regulatory system into the 21st century. The ministry seeks to improve public safety, enhance the accountability of building professionals and streamline the building regulatory system in Ontario.

In conjunction with the Office of the Fire Marshal, the National Research Council and other provinces and territories, the ministry will proceed with the development of an objective-based building code which will be more flexible and responsive to new technologies while ensuring public safety. The ministry plans to consult on details of the new code in 2002-2003.

We will be taking steps to encourage private industry to invest in new and existing rental housing. As recommended by of the Housing Supply Working Group, a joint government-industry-labour group, the ministry will amend a regulation under the Municipal Act to allow designated municipalities to provide assistance to companies who build affordable housing. The ministry will support the construction of 1,500 affordable rental units this year through sales tax rebates on construction materials for builders of affordable rental housing under the Provincial Sales Tax Grant Program. We will continue to administer legislation that encourages maintenance in existing rental housing and protects tenants from unfair rent increases.

Ontario is becoming a leader in delivering services to the public through electronic channels such as e-mail and the Internet and this ministry will be at the forefront of introducing e-government. Beginning this year, municipalities will be able to submit their financial information returns and share information with each other electronically. The ministry will also conduct consultations on ministry business, such as Smart Growth, via the web.

Key Performance Measures

Core Business: Local Government		
Ministry goal and ministry contribution to the goal: The ministry helps build a strong local government sector in Ontario with the capacity to respond to the diverse and changing needs of its residents and businesses. The ministry conducts training, provides regional conferences, implements new legislative changes and undertakes changes to existing legislation.		
Contextual Information: Data sources include ministry records on attendance at training sessions. We also use customer satisfaction surveys conducted at training sessions or surveys included with products and materials.		
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Percentage of municipal staff and councillors with access to training and tools to enhance municipal governance and management.	Municipal training or support materials available to staff and councillors in 100% of municipalities.	Staff and councillors in 100% of municipalities are offered one or more municipal support training programs or tools either by the ministry or in partnership with municipal associations.
	75% of participants/ recipients who respond consider the products/information satisfactory.	75% of participants/ recipients who respond consider the products/ information satisfactory.

Core Business: Local Government		
Ministry goal and ministry contribution to the goal: The goal is local governments with an enhanced capacity to implement ongoing improvements in both the efficiency and effectiveness of local service delivery. To help achieve this goal, the ministry has launched the Municipal Performance Measurement Program which measures the cost of basic services such as water, garbage pickup and policing.		
Contextual Information: The ministry undertook this initiative, in part, in response to the 1995 Provincial Auditor's Report which recommended "that the ministry encourage municipalities to report on performance measures to their ratepayers and to investigate current practices". The data source is the municipal response to the Municipal Performance Measurement Program, which ministry staff is monitoring on an ongoing basis.		
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Municipal performance measure reporting to local taxpayers and inter-municipal sharing of best practices.	By 2004, 30% of municipalities share best practices arising from systems of performance measurement with each other and their respective ratepayers.	For all municipalities: At least 5% of municipalities sharing best practices amongst themselves and their respective ratepayers. Province rolls out requirements and supports for Year 2 of the Municipal Performance Measurement Program. All municipalities required to participate in the program have access to training, education and program material prior to March 31, 2002. In 2001-2002, taxpayers have access to municipal performance on a range of municipal services.

Core Business: Land Use Planning		
Ministry goal and ministry contribution to the goal: The ministry strives for a simplified and streamlined land use planning system and supports Smart Growth goals of a strong economy, strong communities and a clean, healthy environment. The ministry has moved ahead on a number of initiatives including removing barriers to brownfield redevelopment, pre-consultation on planning submissions/documents, co-ordinating provincial comments on behalf of other ministries, and ongoing education and training.		
Contextual Information: Brownfields are former industrial or commercial properties which may be contaminated and which pose particularly complex challenges to redevelopment. In 2000, the ministry moved its one window service for land-use planning to ministry offices around the province to bring this important service closer to municipalities. The ministry will collect data for these measures through focus groups and stakeholder representatives meetings, and in the case of education and training sessions, through participant evaluations.		
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Client satisfaction with the Smart Growth initiative to reduce land use planning barriers to brownfield redevelopment.	The majority of key stakeholders consulted agree that land use planning barriers to brownfield redevelopment have been reduced.	The majority of key stakeholders consulted agree that land use planning barriers to brownfield redevelopment have been reduced.
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Client satisfaction with the ministry's role in promoting and maintaining a simplified and streamlined land use planning system.	The majority of clients consulted are satisfied with the ministry's role in promoting and maintaining a simplified and streamlined land use planning system. 90% of clients/participants are satisfied with the delivery of education and training on matters related to the land use planning system.	The majority of clients consulted are satisfied with the ministry's role in promoting and maintaining a simplified and streamlined land use planning system. 80% of clients/participants are satisfied with the delivery of education and training on matters related to the land use planning system.

Core Business: Housing Market		
Ministry goal and ministry contribution to the goal: The ministry seeks a healthy, competitive rental housing market with improved maintenance and investment in private rental housing. The ministry provides the Provincial Sales Tax Grant Program (which reduces the impact of the sales tax paid on building materials for affordable multi-residential rental construction) and also offers a fair process through which landlords can recover the cost of capital repairs through the *Tenant Protection Act.*		
Contextual Information: Our data sources include the Provincial Sales Tax Grant Program Tracking Report and the Ontario Rental Housing Tribunal caseload files. Investment in capital repairs has increased significantly from the time of the previous *Rent Control Act.*		
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Number of affordable rental housing units supported by the Provincial Sales Tax Grant Program.	2,000 units of affordable rental housing units to receive funding under the Provincial Sales Tax Grant Program by 2003.	1,500 units of affordable rental housing units to receive funding under the Provincial Sales Tax Grant Program by March 2002.
Investment in capital repairs in applications under the new *Tenant Protection Act* in comparison with the former *Rent Control Act.*	Achieve $30 million in Above Guideline Increase applications in capital expenditures under the *Tenant Protection Act* in 2001-2002, as compared with $2.5 million in Above Guideline Increase applications in 1997-98 under the previous *Rent Control Act.*	Achieve $30 million in Above Guideline Increase applications in capital expenditures under the *Tenant Protection Act* in 2001-2002, as compared with $2.5 million in Above Guideline Increase applications in 1997-98 under the previous *Rent Control Act.*
Core Business: Housing Market		
Ministry goal and ministry contribution to the goal: The ministry is moving towards completing the transfer of administration of social housing to the municipal level. Among other actions, the ministry provides detailed guidelines to assist municipal officials in managing public housing and trains municipal officials.		
Contextual Information: The ministry transferred all 84,000 units of public housing (Ontario Housing Corporation) to municipalities on January 1, 2001. The transfer of administration of 156,000 non-profit and co-operative housing units will begin this year and be completed during 2002.		
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Municipal satisfaction with ministry's guidance to municipalities on the social housing system.	75% of municipal participants satisfied with ministry training sessions.	75% of municipal participants satisfied with ministry training sessions on the social housing system.

Core Business: Housing Market		
Ministry goal and ministry contribution to the goal: The ministry promotes a tenant protection system which protects tenants from unfair rent increases and provides a more efficient system for resolving landlord/tenants disputes. The ministry provides a sound policy framework (*Tenant Protection Act*) and an effective method of fairly arbitrating the rental housing market (the Ontario Rental Housing Tribunal).		
Contextual Information: The *Tenant Protection Act* replaced the *Rent Control Act* in 1998.		
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Average number of applications per month regarding illegal rent increases under the *Tenant Protection Act.*	Reduce the average number of illegal rent increase applications from 198 per month under the *Rent Control Act* to fewer than 100 per month under the *Tenant Protection Act.*	The average number of illegal rent increase applications to be less than 100 per month.
Core Business: Building Regulation		
Ministry goal and ministry contribution to the goal: The ministry seeks a uniform Ontario Building Code interpretation by building code users. The ministry provides building code users with advice and information so that they can implement building code technical requirements more consistently.		
Contextual Information: Our data source is client surveys conducted by the ministry.		
Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Clear, responsive and high quality program/policy advice and services to clients in relation to the Ontario Building Code (OBC).	90% of ministry clients agree that advice/services related to the OBC support consistent interpretation and application of the building code by 2003.	80% of members of the Building Code Commission and the Building Materials Evaluation Commission agree that the technical and administrative support provided by ministry staff contribute to timely and technically-sound decisions by the two commissions. 80% of clients surveyed agree that the process for reviewing the technical, administrative and enforcement elements of the *Building Code Act* support building officials' and the private sector's goals of consistent building practices and a streamlined regulatory system.

2000 - 2001 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Municipal Affairs and Housing

Operating	$ 1,819 million
Capital	14 million
	1,065 staff

Local Government

Operating	$265 million
Capital	$14 million
	145 staff

Land Use Planning

Operating	$14 million
	140 staff

Housing Market

Operating	$ 1,507 million
	540 staff

Building Regulation

Operating	$4 million
	35 staff

Ministry Administration

Operating	$29 million
	205 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*These figures are based on accounting methods set by the Public Sector Accounting Board (PSAB) which are standard for all Province of Ontario financial statements.

2001-2002 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Municipal Affairs and Housing

Operating	$1,214 million
Capital	$8 million
	945 staff

Local Government

Operating	$31 million
Capital	$8 million
	155 staff

Land Use Planning

Operating	$6 million
	55 staff**

Housing Market

Operating	$1,138 million
	485 staff

Building Regulation

Operating	$ 4 million
	55 staff

Ministry Administration

Operating	$35 million
	195 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*These figures are based on accounting methods set by the Public Sector Accounting Board (PSAB) which are standard for all Province of Ontario financial statements.

**Reduction in staff due to transfer of Ontario Municipal Board to Ministry of the Attorney General.

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Visit our web site at **www.mah.gov.on.ca** or call our general inquiry line at 416-585-7041. Or address your questions to one of the following:

Communications Branch

Adrian Mann
TEL: 416-585-6900 FAX 416-585-6227
or by e-mail: adrian.mann@mah.gov.on.ca

Minister's Office

Alexandra Gillespie
TEL: 416-585-7000 FAX: 416-585-6470
or by e-mail: alexandra.gillespie@mah.gov.on.ca

Ontario Rental Housing Tribunal

Diana Macri
TEL: 416-585-7604 FAX: 416-585-6363
or by e-mail: diana.macri@mah.gov.on.ca

Local Government

Scott Thompson
TEL: 416-585-6605 FAX: 416-585-7638
or by e-mail: scott.thompson@mah.gov.on.ca

Land Use Planning

Audrey Bennett
TEL: 416-585-6072 FAX: 416-585-6870
or by e-mail: audrey.bennett@mah.gov.on.ca

Housing Market

Scott Harcourt (housing market)
TEL: 416-585-7529 FAX: 416-585-7607
or by e-mail: scott.harcourt@mah.gov.on.ca

Patti Redmond (social housing)
TEL: 416-585-6375 FAX: 416-585-7003
or by e-mail: patti.redmond@mah.gov.on.ca

Building Regulation

Ann Borooah
TEL: 416-585-4238 FAX: 416-585-7455
or by e-mail: ann.borooah@mah.gov.on.ca

Copies of this document are available free from:
Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8
Telephone: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or, toll free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available,
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at **http://www.publications.gov.on.ca**

Obtain an electronic copy of this document at **http://www.gov.on.ca**

© Queen's Printer for Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1123-4

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

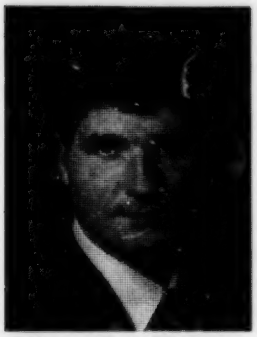

L'hon. Chris Hodgson

Chaque année, le ministère publie un plan d'activités pour informer le public de ses réalisations au cours du dernier exercice et de ses engagements pour le suivant.

Nous sommes très fiers de nos réalisations en 2000-2001, exercice durant lequel la réforme des administrations locales a permis de diminuer les impôts, d'améliorer les services et de réduire la bureaucratie. À l'issue de fusions, de nouvelles municipalités ont vu le jour le 1er janvier 2001, dont les nouvelles villes de Hamilton, d'Ottawa, du Grand Sudbury, de Haldminand et de Norfolk.

Nous avons déposé un projet de loi pour donner aux électeurs davantage de poids dans le processus démocratique local. Au cours du dernier exercice, notre ministère a transféré la totalité des 84 000 logements publics aux gestionnaires des services municipaux, qui sont les mieux placés pour répondre aux besoins locaux. Nous avons également lancé un programme visant à mesurer le coût des services locaux, comme les services d'incendie, de transport et de police, dans toute la province, pour que les contribuables puissent prendre conscience de l'utilisation qui est faite des deniers publics.

Le prochain exercice s'annonce tout aussi riche de défis et de possibilités, d'autant plus que le ministère assume la responsabilité de la stratégie de croissance intelligente. Nous avons déjà commencé à recueillir les commentaires du public dans le cadre de consultations régionales et d'un nouveau site Web sur la croissance intelligente. Fondée sur trois principes, soit une économie solide, des communautés vigoureuses et un environnement sain, la croissance intelligente préparera l'Ontario à gérer l'expansion qu'il connaîtra au XXIe siècle.

Nous avons déposé un projet de loi, la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* qui, s'il est adopté par l'Assemblée législative, éliminera les obstacles au nettoyage des anciens sites industriels connus sous le nom de friches contaminées. Nous procédons également à des consultations avec les personnes intéressées sur l'avenir de la moraine d'Oak Ridges. En attendant les résultats, le gouvernement a imposé un arrêt de six mois au développement de cette région sensible du point de vue de l'environnement. Nous allons également prendre les prochaines mesures nécessaires au transfert du reste du portefeuille du logement social aux administrations locales et nous prévoyons déposer un projet de loi à

l'Assemblée législative qui, s'il est adopté, rationalisera le système de réglementation du bâtiment et accroîtra la sécurité du public.

Je vous invite à prendre connaissance de nos initiatives clés pour le prochain exercice et des objectifs que nous nous sommes fixés pour mesurer les résultats obtenus. Le présent document est la carte routière que nous suivrons pour favoriser le développement des collectivités de l'Ontario.

L'honorable Chris Hodgson
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère, qui sont fondés sur la volonté de fonder la province sur de solides collectivités, chacune bénéficiant d'une économie locale dynamique et offrant une qualité de vie attrayante, comprennent :

- l'établissement d'administrations locales efficientes vouées à l'excellence, responsables de leurs décisions devant les contribuables et répondant aux besoins locaux;

- le développement d'un marché du logement compétitif et abordable qui répond à tous les besoins en matière de logement des Ontariennes et Ontariens, protège les locataires, encourage le secteur privé à construire des logements et offre des possibilités en matière de logements abordables.

Nous envisageons l'établissement de liens plus étroits entre le gouvernement provincial et les municipalités pour nous aider à favoriser le développement de collectivités plus efficaces dans tout l'Ontario. Nous envisageons des collectivités qui soient autonomes et compétitives sur le marché mondial; des municipalités qui partagent continuellement leurs meilleures pratiques; un processus à guichet unique de planification et d'approbation des constructions qui élimine le double emploi en matière de réglementation; et un système de logements sociaux bien géré qui soit totalement transféré aux municipalités.

Dans le secteur du logement, nous envisageons un marché locatif qui réponde à nos besoins de logements abordables; un climat d'investissement qui favorise les dépenses au titre des rénovations et de la construction de nouveaux logements locatifs, et un cadre de réglementation qui protège les locataires existants contre les augmentations de loyer injustifiées et les expulsions, et prévoit le règlement rapide et juste des différends entre les locateurs et les locataires.

Activités de base

Le ministère des Affaires municipales et du Logement compte quatre secteurs d'activités principaux : administration locale, aménagement du territoire, marché du logement et réglementation du bâtiment.

Administration locale

Les municipalités sont chargées de diriger des collectivités avec dynamisme et d'offrir des services de haute qualité. Nous partageons leur objectif qui est de dispenser une administration locale qui réponde aux besoins variés des citoyens et des entreprises. Le ministère travaille donc avec le secteur municipal pour faciliter le développement de collectivités vivantes et prospères qui améliorent constamment les services locaux; réduisent les coûts; sont davantage responsables devant les contribuables; et favorisent la prise de décisions favorables à l'environnement.

Aménagement du territoire

Des collectivités bien conçues et aménagées, qui intègrent les principes de la croissance intelligente, sont davantage en mesure de fournir un cadre de vie sain et d'attirer des emplois et des investissements. Le ministère a mis en place un système d'aménagement du territoire simple et rationalisé qui permet aux municipalités de jouer un rôle clé dans les prises de décisions. Cependant, le ministère ne perd pas de vue les intérêts provinciaux. Il les protège et encourage la planification judicieuse de l'infrastructure, la protection de l'environnement, le développement économique et l'établissement de collectivités sécuritaires. Grâce à l'adoption d'un système d'évaluation de la performance, le ministère et les municipalités pourront juger de l'efficacité des politiques et des décisions en matière d'aménagement du territoire.

Marché du logement

Le ministère travaille à la promotion d'un marché du logement dynamique qui offre aux consommateurs des choix en matière de logement et les protège des pratiques déloyales. Nous encourageons le secteur privé et les organismes de soutien à construire de nouveaux logements abordables, dont des logements locatifs. Le ministère favorise un marché des logements locatifs fort et concurrentiel qui protège les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées et les expulsions, et qui offre aux locataires et aux locateurs un système simple, rapide et peu coûteux de

règlement des différends. Le ministère veille également à ce que les logements sociaux soient bien gérés et intégrés à d'autres services sociaux au palier local.

Réglementation du bâtiment

Nous cherchons, avec les administrations municipales, les constructeurs et les groupes de consommateurs, à améliorer et à rationaliser la réglementation du bâtiment afin de favoriser l'efficacité des aménagements et la croissance du nombre d'emplois dans le secteur de la construction, tout en assurant la sécurité du public. Le ministère administre le *Code du bâtiment de l'Ontario*, qui régit la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation et l'entretien des bâtiments existants. Le ministère donne aux utilisateurs du *Code du bâtiment* des conseils et des renseignements pour qu'ils puissent appliquer les exigences techniques du code de façon plus uniforme. Enfin, nous prenons des mesures pour faciliter le règlement des différends au sujet du *Code du bâtiment* et faire place aux nouvelles technologies dans l'industrie de la construction.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

En 2000-2001, le ministère a accompli des progrès notables dans l'établissement de meilleures collectivités en Ontario, a oeuvré pour rendre les administrations locales plus responsables et moins coûteuses, et leur a confié la gestion du logement social.

Au cours du dernier exercice, le ministère a accompli des progrès significatifs dans la réforme des administrations locales. Le ministre des Affaires municipales et du Logement a signé des arrêtés de restructuration qui ont réduit encore davantage le nombre de municipalités, lequel est passé de 815 en 1996 à 447 au 31 mars 2001. Il y a maintenant 2 804 conseillers municipaux — une réduction de 39 pour 100 en à peine cinq ans. À ce jour, la restructuration des administrations locales a permis aux contribuables d'économiser près de 340 millions de dollars par an.

Cette réforme accomplie, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2000 sur la démocratie directe par voie de référendum municipal* pour donner aux électeurs davantage de poids dans le règlement des questions locales. Cette loi permet aux municipalités de poser, dans le cadre d'un référendum, des questions claires et concises sur des sujets relevant de leur compétence et auxquelles on peut répondre par « oui » ou par « non ».

En mai 2000, le ministère a transféré son service d'aménagement du territoire à guichet unique dans différents bureaux provinciaux pour rapprocher ce service important des municipalités. Le ministère a également respecté les dates prévues par la loi pour prendre les décisions sur les documents concernant l'aménagement du territoire, comme les plans officiels.

Nous avons pris des mesures pour stimuler le nettoyage et la revitalisation d'anciens sites industriels et commerciaux connus sous le nom de friches contaminées. Le ministère a mis au point une trousse d'information à l'intention des municipalités

intitulée *Les friches contaminées en vedette*, a tenu des séminaires d'information en collaboration avec ses partenaires municipaux et créé un comité consultatif pour recueillir l'avis des experts sur les friches contaminées.

La réforme du logement social est maintenant presque terminée. L'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, plaçant ainsi ce service vital entre les mains des personnes les mieux placées pour répondre aux besoins locaux. Avec la promulgation de cette loi, le ministère a transféré la totalité des 84 000 logements publics à des gestionnaires des services municipaux le 1er janvier 2001. Nous avons rédigé des guides détaillés pour aider les responsables municipaux à gérer les logements publics. Nous avons tenu des séances de formation sur le logement social, et 79 pour 100 des représentants municipaux qui y ont participé se sont déclarés satisfaits. Le ministère a également annoncé que les 47 gestionnaires des services municipaux recevraient 100 millions de dollars pour couvrir l'amélioration des immobilisations, les frais de transfert et les coûts de démarrage des programmes locaux de logement.

Nous avons redoublé nos efforts pour protéger les sans-abri. Le gouvernement a fait don de terrains publics pour construire des logements pour les sans-abri, notamment le site de l'ancien hôpital Princess Margaret à Toronto. Suite à l'engagement que nous avions pris précédemment de lancer un nouveau programme de supplément au loyer pour les familles dans le besoin, nous avons approuvé plus de 1 700 nouveaux logement locatifs admissibles à un supplément.

Le Tribunal du logement de l'Ontario, qui règle les différends entre les locateurs et les locataires et qui leur fournit des renseignements sur leurs droits et leurs obligations, a réglé 76 908 causes au cours de l'exercice, réduisant son arriéré à moins d'un mois. Il a également réglé par voie de médiation près de 10 pour 100 des causes dont il a été saisi, évitant ainsi la tenue d'audiences officielles longues et coûteuses. Le Tribunal a aussi réduit de 20 à 14 jours le délai moyen d'attente entre le dépôt d'une demande et l'audience. Pour améliorer davantage les services, le Tribunal a affiché ses formules de demande et des renseignements détaillés sur les questions relatives aux locateurs et aux locataires sur son site Web (www.orht.gov.on.ca).

Le *Loi sur la protection des locataires* continue à protéger avec succès les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées. Le nombre des demandes de locataires concernant des augmentations de loyer illégales était de 26 par mois au cours de l'exercice passé par comparaison avec 198 en vertu de la loi précédente.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Encouragés par un marché du logement vigoureux et concurrentiel, les locateurs ont sensiblement accru leurs investissements dans le maintien et l'amélioration des logements locatifs. Les locateurs ont réclamé 73,8 millions de dollars en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* au titre des réparations jugées nécessaires dans les logements locatifs. En 1997-1998, en vertu de l'ancienne loi, les locateurs avaient tout juste réclamé 2,5 millions de dollars.

Dans le secteur de la réglementation du bâtiment, le ministère a entrepris des consultations par l'intermédiaire du Web sur l'établissement d'un code du bâtiment axé sur des objectifs, et ce, de concert avec le Bureau du commissaire des incendies, le Conseil national de recherches du Canada et d'autres provinces et territoires.

Le ministère a annoncé qu'il avait l'intention de prendre des mesures globales pour améliorer la sécurité du public, accroître la responsabilité des travailleurs de la construction et rationaliser le système de réglementation du bâtiment, en réponse aux recommandations formulées dans le rapport final du Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment.

Nous avons commencé un examen étalé sur cinq ans de la Déclaration de principes provinciale pour évaluer dans quelle mesure la loi a réussi à promouvoir des intérêts provinciaux comme la préservation des terres agricoles et la protection des richesses naturelles et du patrimoine.

Nous avons affiché 479 propositions et décisions de portée environnementale au Registre environnemental. Notre programme de formation et de sensibilisation sur les fosses septiques s'est vu décerner le tout premier Prix d'excellence du commissaire à l'environnement de l'Ontario pour avoir favorisé la protection de l'environnement.

En octobre, le ministère a lancé le Programme de mesure de la performance des services municipaux, le premier programme du genre en Amérique du Nord. Les municipalités ont maintenant commencé, selon un format provincial standard, à mesurer leur performance dans neuf domaines de prestation des services à frais élevés, dont les services d'approvisionnement en eau, de lutte contre les incendies et de transport routier.

Le ministère a accordé un prêt sans intérêt à la ville de Walkerton pour faciliter le rétablissement du système d'approvisionnement en eau potable de cette ville, et a coordonné l'aide financière versée aux personnes atteintes par la contamination de l'eau. De concert avec le ministère du Développement économique et du Commerce, nous avons mis en place des programmes d'aide financière d'urgence à l'intention des

particuliers et des entreprises de Walkerton qui ont été directement touchés par la contamination de l'eau potable de la municipalité. Le personnel du ministère a travaillé avec la municipalité pour calculer tous ses coûts extraordinaires en 2000, y compris tous les coûts liés à l'Agence ontarienne des eaux, qui se sont élevés à près de 15 millions de dollars et qui ont été entièrement assumés par le gouvernement de l'Ontario.

Pour améliorer le service à la clientèle, le ministère a commencé à offrir des services électroniquement, par courriel et via Internet. Par exemple, nous avons amélioré le Service en ligne d'analyse de l'impôt foncier, un système qui aide les municipalités à prendre des décisions en matière de politique fiscale sur page Web. Le ministère, de concert avec les associations de municipalités, a aussi créé une base de données en ligne sur les possibilités de formation des employés municipaux.

La Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission de négociation ont été transférées au cours du dernier exercice au ministère du Procureur général pour faciliter leur intégration à la Commission de révision de l'évaluation foncière. Le Groupe d'étude du gouvernement sur les organismes, conseils et commissions avait recommandé l'intégration de ces trois commissions pour qu'elles puissent fournir un meilleur service à la clientèle et fonctionner de manière plus efficace et efficiente.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Le ministère continuera de gérer ses activités d'une manière responsable et de façon à répondre aux besoins de tous les Ontariens et Ontariennes. Nous nous sommes fixés des objectifs pour mesurer les résultats de notre performance en 2001-2002 (voir le tableau sur l'évaluation de la performance qui suit la présente section). Le ministère est conscient que les dollars qu'il dépense appartiennent aux contribuables et qu'il lui incombe de les dépenser de façon judicieuse.

Le ministère dirige la stratégie de croissance intelligente pour veiller à ce que l'Ontario demeure prospère et dynamique. Fondée sur trois principes, soit une économie solide, des communautés vigoureuses et un environnement propre et sain, la stratégie de croissance intelligente préparera l'Ontario à faire face à l'expansion économique et démographique qu'il connaîtra au cours des 10 à 15 prochaines années. La croissance intelligente est axée sur la gestion de la croissance et du développement pour veiller à ce que la planification et la construction des infrastructures essentielles – comme les routes et les autoroutes, les transports publics et l'électricité, les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées – fassent un usage optimal des installations existantes et soient bien coordonnées au palier local et régional.

Le gouvernement va tenir de vastes consultations dans tout l'Ontario sur la croissance intelligente avec des représentants municipaux, des groupes environnementaux, des chefs d'entreprise et d'autres intervenants pour encourager la collaboration et recueillir des idées novatrices. Dirigées par le ministre des Affaires municipales et du Logement, les consultations auront lieu dans 17 régions où les sessions seront dirigées par des députés locaux et des représentants de divers secteurs. Nous invitons également le public à faire connaître son opinion par le biais de notre site Web (www.smartgrowth.gov.on.ca) et en répondant à un guide intitulé *Engagez-vous ... sur la voie de la croissance intelligente.*

Le ministère prendra d'autres mesures cette année pour appuyer la stratégie de croissance intelligente. Par exemple, nous reverrons la *Loi sur l'aménagement du territoire* et proposerons d'y apporter les modifications nécessaires pour répondre aux besoins de l'Ontario au XXI^{e} siècle.

La *Déclaration de principes provinciale* fait valoir les intérêts provinciaux, comme la protection des terres agricoles, dans la planification de l'utilisation des terrains en

Ontario. Le ministère procédera à un examen complet de la *Déclaration de principes provinciale* dont l'un des objectifs sera de déterminer l'efficacité de l'énoncé de principes pour promouvoir les objectifs de la croissance intelligente.

Nous avons également déposé un projet de loi, la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* qui, s'il est adopté par l'Assemblée législative, éliminera les obstacles au nettoyage et au réaménagement d'anciens sites industriels connus sous le nom de friches contaminées.

Le gouvernement a promulgué la *Loi de 2001 sur la protection de la moraine d'Oak Ridges* qui impose un arrêt de six mois à l'aménagement du site. Nous organiserons des consultations avec des groupes environnementaux, des promoteurs, des municipalités et le public sur la meilleure façon de protéger la moraine d'Oak Ridges, lieu sensible du point de vue de l'environnement.

Le ministère examinera un rapport préparé par la Commission des services du grand Toronto (CSGT) pour faciliter la coordination des prises de décisions parmi les municipalités du grand Toronto. Le ministère envisagera la possibilité d'apporter des changements aux rôles et aux responsabilités de la CSG qui s'inscriront dans le cadre de l'engagement du gouvernement à l'égard de la croissance intelligente.

Le ministère continue à prendre des mesures pour renforcer le secteur local. Par exemple, il travaillera avec les administrations locales aux prochaines étapes d'application du Programme de mesure de la performance des services municipaux, qui mesure le coût des services de base comme l'approvisionnement en eau, l'enlèvement des ordures et la police.

Le ministère offrira une formation et des outils aux représentants municipaux pour les aider à établir des administrations locales dynamiques et il les interrogera sur leur niveau de satisfaction à l'égard de ces programmes. Nous consulterons les représentants municipaux pour nous assurer qu'ils sont satisfaits de la façon dont le ministère fait la promotion et assure le maintien du service d'aménagement du territoire à guichet unique maintenant offert dans tous les bureaux du ministère.

Nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour mener à bien une réforme de la *Loi sur les municipalités* qui prévoit le renforcement de la performance des municipalités et l'établissement d'un équilibre entre le pouvoir des municipalités et leur obligation de rendre compte. Nous ferons porter nos efforts de réforme sur l'établissement de normes pour les services municipaux, la qualité et la valeur de la prestation des services, la délivrance de permis, les frais d'utilisation et les

corporations municipales. Nous visons une *Loi sur les municipalités* plus flexible avec une augmentation des secteurs d'autorité et de responsabilité des municipalités au sein d'un système équilibré

Le ministère encouragera les municipalités voisines de l'Ontario à tenir d'autres discussions pour procéder à des restructurations qui les rendront plus viables et plus concurrentielles. Nous continuerons de favoriser les solutions locales, et nous prévoyons qu'un certain nombre de projets locaux de restructuration seront présentés au cours de l'exercice.

Nous franchirons les dernières étapes nécessaires à l'achèvement du transfert du reste du portefeuille du logement social à des gestionnaires des services municipaux qui sont les mieux placés pour répondre aux besoins locaux des communautés de l'Ontario. Le transfert de la responsabilité administrative des 156 000 logements sans but lucratif et coopératifs sera terminé au cours de 2002. Nous continuerons de fournir aux gestionnaires des municipalités une formation sur le système de logement social pour les préparer à assumer leurs nouvelles responsabilités. Le ministère élabore également des normes provinciales, notamment pour que les règles d'admissibilité et les procédures relatives aux listes d'attente soient uniformes et respectées.

Le Tribunal du logement de l'Ontario améliorera encore davantage les services de haute qualité qu'il offre à ses clients. Le tribunal lancera un nouveau centre d'appel virtuel où des préposés seront disponibles pendant les heures de bureau afin de répondre encore plus rapidement aux 800 000 demandes de renseignements téléphoniques présentées chaque année. Par ailleurs, un service téléphonique informatisé sera accessible au public 24 heures par jour et sept jours par semaine. Le Tribunal mettra également en place un système de dépôt par voie électronique des requêtes présentées par les locateurs et les locataires en vertu de la *Loi sur la protection des locataires.*

Le ministère mettra en oeuvre les recommandations du Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment pour axer le système de réglementation du bâtiment sur le XXI^{e} siècle. Le ministère cherche à améliorer la sécurité du public, à accroître la responsabilité des travailleurs de la construction et à rationaliser le système de réglementation du bâtiment en Ontario.

De concert avec le Bureau du commissaire des incendies, le Conseil national de recherches du Canada et d'autres provinces et territoires, le ministère procédera à l'élaboration d'un code du bâtiment axé sur des objectifs, code qui sera plus souple et qui intégrera les nouvelles technologies, tout en assurant la sécurité du public. Le

ministère entend mener des consultations sur le contenu du nouveau code en 2002-2003.

Nous prendrons des mesures pour encourager le secteur privé à investir dans de nouveaux logements locatifs et dans les logements locatifs existants. Comme l'a recommandé le Groupe de travail sur l'offre de logements locatifs, un organisme regroupant gouvernement, industrie et syndicats, le ministère modifiera un règlement pris en application de la *Loi sur les municipalités* pour permettre aux municipalités désignées d'offrir une aide aux entreprises qui construisent des logements abordables. Le ministère favorisera la construction de 1 500 logements abordables cette année en fournissant aux constructeurs de logements abordables, dans le cadre du Programme de subventions pour la taxe provinciale, une remise de la taxe de vente exigée sur le matériel de construction. Nous continuerons d'administrer les mesures législatives qui encouragent l'entretien des logements locatifs existants et qui protègent les locataires des augmentations de loyer injustifiées.

L'Ontario est en voie de devenir un leader dans la prestation de services au public par voie électronique – courriel et Internet –, et le ministère jouera un rôle de premier plan dans l'initiative électronique du gouvernement. Par exemple, à compter du présent exercice, les municipalités pourront soumettre leurs rapports d'information financière et partager l'information les unes avec les autres par voie électronique, et tenir des consultations sur les activités du ministère, comme la mise en oeuvre de la stratégie de croissance intelligente, par l'intermédiaire du Web.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Administration locale

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère contribue à l'établissement en Ontario d'administrations locales vigoureuses capables de répondre aux besoins divers et changeants des citoyens et des entreprises. Le ministère offre une formation, organise des conférences régionales, applique les nouvelles modifications législatives et entreprend d'apporter des modifications aux mesures législatives existantes.

Renseignements contextuels : Les sources de données comprennent les dossiers du ministère sur la fréquentation des séances de formation. Nous procédons également à des sondages sur la satisfaction de la clientèle lors des séances de formation ou en joignant des enquêtes aux produits et aux matériaux.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Pourcentage d'employés et de conseillers municipaux ayant accès à une formation et à des outils pour améliorer la gestion municipale.	Une formation ou des outils de soutien municipaux sont offerts aux employés et aux conseillers municipaux dans toutes les municipalités.	Les employés et les conseillers municipaux de toutes les municipalités ont accès à un ou plusieurs programmes de formation ou outils de soutien municipaux offerts par le ministère, ou en collaboration avec des associations de municipalités.
	75 % des participants/ récipiendaires qui répondent sont satisfaits des produits et renseignement fournis.	75 % des participants/ récipiendaires qui répondent sont satisfaits des produits et renseignement fournis.

Activité de base : Administration locale (suite)

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Accroître la capacité des administrations locales d'améliorer constamment l'efficience et l'efficacité de la prestation des services locaux. Pour atteindre cet objectif, le ministère a lancé le Programme de mesure de la performance des services municipaux, qui mesure le coût des services de base, comme l'approvisionnement en eau, l'enlèvement des ordures et la police.

Renseignements contextuels : Le ministère a pris cette initiative en partie en réponse au rapport du vérificateur provincial de 1995 qui recommandait que le ministère encourage les municipalités à rendre compte de leur performance aux contribuables et à examiner leurs pratiques actuelles. La source de données utilisée est la réponse des municipalités au Programme de mesure de la performance des services municipaux, dont le personnel du ministère assure le suivi permanent.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Mesure de la performance des municipalités eu égard aux rapports aux contribuables et au partage des meilleures pratiques entre les municipalités.	D'ici 2004, 30 % des municipalités partagent les unes avec les autres et avec leurs contribuables leurs meilleures pratiques dégagées par les systèmes de mesure de la performance.	Pour toutes les municipalités : Au moins 5 % des municipalités partagent leurs meilleures pratiques les unes avec les autres et avec leurs contribuables. Le gouvernement met en oeuvre les exigences et les mécanismes de soutien prévus pour la 2e année du Programme de mesure de la performance des services municipaux. Toutes les municipalités devant participer au Programme ont accès à une formation et à une sensibilisation ainsi qu'à la documentation requise avant le 31 mars 2002. En 2001-2002, les contribuables ont accès à des données sur la performance des municipalités dans un éventail de services municipaux.

Activité de base : Aménagement du territoire

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère s'efforce de simplifier et de rationaliser le système d'aménagement du territoire et favorise la réalisation des objectifs de la stratégie de croissance intelligente, soit une économie solide, des communautés vigoureuses et un environnement propre et sain. Le ministère est allé de l'avant avec un certain nombre d'initiatives, dont l'élimination des obstacles à l'aménagement des friches contaminées, les consultations préalables sur les documents ou les mémoires en rapport avec la planification, la coordination des commentaires provinciaux au nom d'autres ministères et l'éducation et la sensibilisation continues.

Renseignements contextuels : Les friches contaminées sont d'anciens sites industriels ou commerciaux qui peuvent être contaminés et qui posent des défis particulièrement complexes sur le plan du réaménagement. En 2000, le ministère a transporté son service à guichet unique pour l'aménagement du territoire dans les différents bureaux de la province pour rapprocher cet important service des municipalités. Le ministère recueillera des données pour ces mesures à l'issue de groupes de discussions et de rencontres avec des représentants des intervenants et, dans le cas des sessions de formation et de sensibilisation, à l'issue des évaluations des participants.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des clients à l'égard de la stratégie de croissance intelligente qui vise à réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.	La majorité des intervenants clés consultés conviennent que les obstacles au réaménagement des friches contaminées ont été réduits.	La majorité des intervenants clés consultés conviennent que les obstacles au réaménagement des friches contaminées ont été réduits.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des clients à l'égard du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système simplifié et rationalisé d'aménagement du territoire.	La majorité des clients consultés sont satisfaits du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système simplifié et rationalisé d'aménagement du territoire. 90 % des clients et des participants sont satisfaits de la prestation d'activités de formation et de sensibilisation sur le système d'aménagement du territoire.	La majorité des clients consultés sont satisfaits du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système simplifié et rationalisé d'aménagement du territoire. 80 % des clients/participants sont satisfaits de la prestation d'activités de formation et de sensibilisation sur le système d'aménagement du territoire.

Activité de base : Marché du logement

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère tient à instaurer un marché du logement locatif sain et compétitif, avec amélioration de l'entretien des logements locatifs privés et augmentation des investissements dans ce secteur. Le ministère offre le Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale (qui réduit l'impact de la taxe de vente sur le matériel de construction utilisé pour les logements locatifs multirésidentiels abordables) et offre également un processus équitable en vertu duquel les locateurs peuvent récupérer les coûts des réparations qu'ils font effectuer aux termes de la *Loi sur la protection des locataires*.

Renseignements contextuels : Les données utilisées comprennent les renseignements issus du rapport de suivi du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale et des dossiers du Tribunal du logement de l'Ontario. Les investissements dans des réparations ont sensiblement augmenté comparativement à l'époque de l'ancienne *Loi sur le contrôle des loyers*.

Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Nombre de logements locatifs abordables bénéficiant du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale.	Un total de 2 000 logements locatifs abordables feront l'objet d'un financement dans le cadre du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale d'ici 2003.	Un total de 1 500 logements locatifs abordables feront l'objet d'un financement dans le cadre du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale d'ici mars 2002.
Investissements dans des réparations mentionnées dans les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires*, par comparaison avec les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.	Les investissements dans des réparations mentionnées dans les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* atteignent 30 millions de dollars en 2001-2002 par comparaison avec 2,5 millions de dollars dans les requêtes présentées en 1997-1998 en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.	Les investissements dans des réparations mentionnées dans les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* atteindront 30 millions de dollars en 2001-2002 par comparaison avec 2,5 millions de dollars dans les requêtes présentées en 1997-1998 en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.

Activité de base : Marché du logement (suite)

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère aura bientôt terminé le transfert de l'administration du logement social au palier municipal. Entre autres actions, le ministère fournit des directives détaillées pour aider les responsables municipaux à gérer les logements sociaux et offre une formation aux employés municipaux.

Renseignements contextuels : Le ministère a transféré la totalité des 84 000 logements publics (Société de logement de l'Ontario) aux municipalités le 1er janvier 2001. Le transfert de la responsabilité de l'administration des 156 000 logements sans but lucratif et coopératifs commencera cette année et se terminera en 2002.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des municipalités à l'égard des conseils fournis par le ministère sur le système de logement social.	75 % des participants sont satisfaits des séances de formation du ministère.	75 % des participants sont satisfaits des séances de formation du ministère sur le système de logements sociaux.

Activité de base : Marché du logement (suite)

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère favorise la mise en place d'un système de protection des locataires qui protège ces derniers des augmentations de loyer injustifiées et qui prévoit un système plus efficient pour régler les différends entre les locateurs et les locataires. Le ministère fournit un solide cadre de politique (la *Loi sur la protection des locataires*) et une méthode efficace et juste pour régler les différends entre les locateurs et les locataires (le Tribunal du logement de l'Ontario).

Renseignements contextuels : La *Loi sur la protection des locataires* a remplacé la *Loi sur le contrôle des loyers* en 1998.

Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Nombre moyen de requêtes présentées par mois en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* et concernant une augmentation de loyer illégale.	Réduction du nombre moyen de requêtes présentées concernant des augmentations de loyer illégales pour le faire passer de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* à moins de 100 par mois aux termes de la *Loi sur la protection des locataires*.	Le nombre moyen de requêtes présentées concernant des augmentations de loyer illégales sera inférieur à 100 par mois.

Activité de base : Réglementation du bâtiment

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère vise une interprétation uniforme du *Code du bâtiment de l'Ontario* par ses utilisateurs. À cette fin, le ministère fournit des conseils et des renseignements aux utilisateurs du code pour qu'ils puissent mettre en oeuvre ses exigences techniques de façon plus uniforme.

Renseignements contextuels : Les données pertinentes sont tirées des enquêtes effectuées auprès des clients par le ministère.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Fournir aux clients des conseils et des services clairs, pertinents et de qualité sur les politiques et les programmes relatifs au *Code du bâtiment*.	90 % des clients du ministère conviennent que les conseils/services fournis sur le *Code du bâtiment* favorisent l'interprétation et l'application uniforme du *Code du bâtiment* d'ici 2003.	80 % des membres de la Commission du code du bâtiment et de la Commission d'évaluation des matériaux de construction conviennent que les mécanismes de soutien technique et administratif fournis par le personnel du ministère contribuent à des prises de décisions judicieuses sur le plan technique par les deux commissions. 80 % des clients interrogés conviennent que le processus d'examen du volet technique, de l'administration et de l'exécution de la *Loi sur le code du bâtiment* favorise la réalisation des objectifs fixés par les représentants du secteur de la construction et le secteur privé en ce qui concerne les pratiques de construction et la rationalisation des règlements du bâtiment.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Fonctionnement	1 819 million de $
Immobilisations	14 millions de $
	1 065 employés

Administration locale

Fonctionnement	265 millions de $
Immobilisations	14 millions de $
	145 employés

Aménagement du territoire

Fonctionnement	14 millions de $
	140 employés

Marché du logement

Fonctionnement	1 507 millions de $
	540 employés

Réglementation du bâtiment

Fonctionnement	4 millions de $
	35 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	29 millions de $
	205 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Ces chiffres sont fondés sur les méthodes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui servent à la préparation de tous les états financiers de la province de l'Ontario.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Fonctionnement	1 214 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	945 employés

Administration locale

Fonctionnement	31 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	155 employés

Aménagement du territoire

Fonctionnement	6 millions de $
	55 employés**

Marché du logement

Fonctionnement	1 138 millions de $
	485 employés

Réglementation du bâtiment

Fonctionnement	4 millions de $
	55 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	35 millions de $
	195 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Ces chiffres sont fondés sur les méthodes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui servent à la préparation de tous les états financiers de la province de l'Ontario.

** Réduction du personnel suite au transfert de la Commission des affaires municipales au ministère du Procureur général.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez notre site Web à http://www.mah.gov.on.ca ou communiquez avec notre service de renseignements téléphoniques au (416) 585-7041. Vous pouvez aussi adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Direction des communications
Adrian Mann
Tél. : 416 585-6900
Téléc. : 416 585-6227
Courriel : adrian.mann@mah.gov.on.ca

Bureau du ministre
Alexandra Gillespie
Tél. : 416 585-7000
Téléc. : 416 585-6470
Courriel : alexandra.gillespie@mah.gov.on.ca

Tribunal du logement de l'Ontario
Diana Macri
Tél. : 416 585-7604
Téléc. : 416-585-6363
Courriel : diana.macri@mah.gov.on.ca

Administration locale
Scott Thompson
Tél. : 416 585-6605
Téléc. : 416 585-7638
Courriel : scott.thompson@mah.gov.on.ca

Aménagement du territoire
Audrey Bennett
Tél. : 416 585-6072
Téléc. : 416 585-6870
Courriel : audrey.bennett@mah.gov.on.ca

Marché du logement

Scott Harcourt
(politique sur le marché du logement)
Tél. : 416 585-7529
Téléc. : 416 585-7607
Courriel : scott.harcourt@mah.gov.on.ca

Patti Redmond
(logement social)
Tél. : 416 585-6375
Téléc. : 416 585-7003
Courriel : patti.redmond@mah.gov.on.ca

Réglementation du bâtiment

Ann Borooah
Tél. : 416 585-4238
Téléc. : 416 585-7455
Courriel : ann.borooah@mah.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1174-9

This document is also available in English.